

« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits »



Chers Membres et Amis de la **Confrérie Royale**,

Cette fête de Saint Louis, plus encore que tous les autres « 25 du mois » - pourtant déjà spécialement consacrés à davantage de prière pour notre Souverain légitime, Monseigneur le Prince Louis de Bourbon, *de jure* Sa Majesté le Roi Louis XX -, nous invite à redoubler de ferveur : « **Domine, saluum fac Regem nostrum Ludovicum** : Seigneur, sauvez notre Roi Louis ! ».

Cette fête de Saint Louis, modèle de tous les Rois chrétiens, nous stimule à être toujours plus dévoués à la prière pour le Roi Très Chrétien.

Cette fête de Saint Louis, céleste patron de notre Prince Louis ainsi que de Monseigneur le Dauphin, et protecteur particulier des Capétiens, exige de nous que nous nous montrions toujours plus généreux et exigeants dans l'accomplissement de ce à quoi nous nous sommes engagés en devenant membres de cette Confrérie.

Nous ne sommes pas entrés dans cette milice spirituelle – car c'en est une - par mondanité, mais pour mener un combat, au service du Roi de la terre lieutenant du Roi du Ciel, par les armes de la prière et de la pénitence.

Quitte à passer pour un radoteur et un rabat-joie, mon devoir de Prieur est de vous le rappeler, à temps et à contretemps.

Mon devoir de Prieur m'impose d'insister, aujourd'hui et demain, et jusqu'au bout de mes forces, sur le fait que, pour fléchir le Ciel et en faire descendre d'abondantes grâces sur le Royaume des Lys et son Souverain légitime, il est nécessaire et indispensable, d'ajouter à nos prières des sacrifices et des mortifications volontaires.

Ayez en mémoire que Saint Louis non seulement donnait la première place à Dieu, par la prière, dans ses journées, mais qu'en outre il était assidu et constant dans la pénitence, portant haire et cilice, pratiquant rigoureusement le jeûne et se faisant donner la discipline.

* * *

Chers Amis, en ce 25 août 2018, notre humble **Confrérie Royale** célèbre le **troisième anniversaire de sa fondation** : cette journée est donc aussi marquée par une profonde action de grâces.

Action de grâces pour son développement : développement qui s'effectue – lentement mais sûrement - par une croissance continue en effectifs et en audience, mais surtout par la croissance spirituelle de chacun des membres. Nombreux, en effet, sont ceux qui peuvent témoigner que les engagements qu'ils ont pris en entrant dans cette Confrérie sont une force et un puissant stimulant pour leur vie chrétienne tout entière, en même temps qu'ils sont source d'épanouissement et de joie.

Les fondateurs de cette **Confrérie Royale** sont eux-mêmes émerveillés, même s'il ne s'agit pas de choses spectaculaires, par la manière dont la divine Providence qui s'est servie d'eux comme de pauvres instruments, conduit les choses, bien au-delà de ce qu'ils pouvaient concevoir ou imaginer quand, le 25 août 2015, ils ont annoncé cette fondation.

Mais nous savons et n'oublions jamais que marcher à la suite de Notre-Seigneur Jésus-Christ signifie, immanquablement, d'embrasser Sa Croix et

d'avoir part à Ses opprobres. S'il n'en était pas ainsi d'ailleurs, nous pourrions - et même devrions - douter de la vérité surnaturelle de l'œuvre entreprise. Nous ne pouvons donc pas nous étonner du fait que la **Confrérie Royale** soit tantôt méprisée, tantôt combattue, tantôt calomniée : cela est déjà une réalité, et, compte-tenu des enjeux pour lesquels elle a été créée, il faut être certain que cela n'ira pas en diminuant.

* * *

Méprisée, combattue, calomniée : la **Confrérie Royale** doit bien sûr s'y attendre de la part des ennemis de la Royauté traditionnelle et de toutes les valeurs humaines et spirituelles dont elle est la synthèse. Ces dignes héritiers des sans-culottes et des septembriseurs ont au moins le mérite d'être cohérents avec les idées perverses dont ils se sont faits les serviteurs.

Jusqu'à présent, certes, ils ne nous ont pas maltraités physiquement, pas jetés en prison, pas torturés, pas envoyés à la guillotine. Cela viendra peut-être un jour, et nous devons non seulement nous préparer à cela (car la persécution viendra peut-être plus rapidement qu'on ne l'imagine) mais nous devons avoir le désir de rendre le témoignage suprême du sang versé « ***pour Dieu et pour le Roi*** ».

Néanmoins, il est déjà arrivé que nous recevions des insultes et faisons l'objet d'agressions verbales, avec toutes les « délicatesses de langage » dont les personnes grossières dans leur mentalité et dans leurs mœurs sont évidemment capables. Mais de cela nous ne nous formalisons pas trop ; il n'y a là rien que de très conforme à la logique des « deux cités » décrites par Saint Augustin : « *Deux amours ont donc bâti deux cités, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la terre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu* ».

Méprisée, combattue, calomniée, la **Confrérie Royale** l'est aussi par de sincères serviteurs de Dieu : fidèles de la Sainte Eglise catholique qui ne sont pourtant pas des apostats, prêtres ou religieux qui ne sont pourtant pas des clercs dévoyés, prélats réputés pour leur soutien aux valeurs traditionnelles, royalistes défendant les principes d'une monarchie chrétienne, voire même légitimistes affichés et « engagés »... etc.

Faut-il s'en étonner ? Certainement pas !

C'est par ceux dont Il a dit qu'ils siégeaient dans la chaire de Moïse et qu'il fallait pratiquer ce qu'ils enseignaient (mais pas imiter leur conduite) que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été attaqué de la manière la plus virulente, plus que par les impies et les païens auxquels ils finiront par Le livrer.

Les catholiques – et plus encore les clercs - qui calomnient et colportent des mensonges sur la **Confrérie Royale** auront à en rendre compte au tribunal de Dieu, parce qu'ils enfreignent gravement le 8ème précepte du décalogue

dont ils sont supposés faire une application exemplaire. Quant à nous, nous avons mieux à faire que de nous justifier nous-mêmes (cf. Rom. VIII, 33).

* * *

La seule réponse qu'il est en notre devoir et pouvoir de donner, est celle d'une toujours plus grande fidélité aux exigences auxquelles nous nous sommes librement et volontairement engagés, afin d'**obtenir le maximum de grâces au Roi que nous avons l'honneur de servir et, à travers lui, à la France.**

Notre-Seigneur a donné un critère de discernement infaillible au moyen duquel toute âme de bonne volonté est capable de se faire une opinion objective et solide : « **A fructibus eorum cognoscetis eos** : vous les reconnaîtrez à leurs fruits ! » (Matth. VII, 16).

Je terminerai donc par quelques questions auxquelles je n'apporterai pas moi-même de réponse : la **Confrérie Royale** porte-t-elle ses adhérents à mieux aimer et servir Dieu, oui ou non ? La **Confrérie Royale** est-elle un « club » mondain et superficiel, oui ou non ? La **Confrérie Royale** diffuse-t-elle des idées contraires aux desseins de Dieu sur la France, oui ou non ? La **Confrérie Royale** pose-t-elle des obstacles à une authentique restauration de la monarchie traditionnelle, oui ou non ? Les pèlerinages et manifestations organisés par la Confrérie Royale portent-ils des fruits de grâce et de vie spirituelle, oui ou non ?

Ainsi donc : « *Si cette entreprise ou cette œuvre est des hommes, elle se dissipera ; mais si elle est de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et peut-être que vous vous trouveriez à combattre contre Dieu même !* » (Act. V, 38-39).

Votre très humble et très dévoué,
in Corde Iesu & Mariae.

Frère Maximilien-Marie du Sacré-Coeur,
Prieur.

